

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAUREVILLE

22 MAI 2019

Présents : Mmes BERTHIER Béatrice, VALETTE Blandine,
MM. CROUX Christian, CODECCO Didier, DERAMOND Sébastien, PAGES Gaston.

Absente excusée : Mme PAYRASTRE Elisabeth.

Absent : M. GLEISES Alain.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Monsieur le Maire demande l'ajout d'une délibération : Décision modificative BP 2019 paiement travaux terrassement aire de jeux. Le conseil municipal donne son accord

M. DERAMOND Sébastien est élu secrétaire de séance.

Mme CHAPUIS du bureau d'études 2AU présente le projet du PLU de Maureville à l'assemblée.

Délibération 2019-22 Arrêt PLU

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le contexte. La procédure de révision du document d'urbanisme initiée en 2017 a abouti au dossier de projet d'élaboration du PLU qui doit être à présent arrêté par le Conseil Municipal avant d'être transmis pour avis aux personnes publiques associées et aux communes limitrophes et soumis ultérieurement à enquête publique.

La concertation s'est effectuée en application des articles L 103-2 et suivants du code de l'urbanisme tout au long de la procédure d'élaboration. Dernièrement, une mise à disposition au public du dossier sous la forme de panneaux de présentation a eu lieu à la mairie et une réunion publique s'est tenue à la salle des fêtes le 15 mai 2019.

Vu les articles L 151-1 et suivants et R 151-1 et suivants du code de l'urbanisme,

Vu les articles L 153-12 du code de l'urbanisme,

Vu la délibération du 20 février 2017 ayant prescrit la révision du document d'urbanisme (carte communale),

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 31 mars 2017 ayant approuvé l'élaboration du PLU et fixant les modalités de concertation : Mise à disposition du public d'un registre à la mairie depuis mars 2018, l'article sur le bulletin municipal, la tenue de 2 réunions publiques : le 05 juillet 2018 et le 15 mai 2019,

Vu le débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable au sein du conseil municipal en date du 11 juillet 2018,

Vu le projet d'élaboration du PLU et notamment le rapport de présentation, le projet d'aménagement et de développement durable, le règlement, les documents graphiques et les annexes,

Vu le bilan de concertation présenté par Monsieur le Maire,

Considérant que le projet a fait l'objet d'une concertation satisfaisante selon les modalités fixées lors du lancement de la procédure de révision de la Carte Communale et sa transformation en PLU et au regard de sa mise en œuvre,

Considérant que ce projet est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques qui ont été associées à son élaboration ainsi qu'aux communes limitrophes et aux établissements publics de coopération intercommunale directement intéressés, qui ont demandé à être consultés,

LE CONSEIL MUNICIPAL Après en avoir délibéré, 05 votes pour, Mme VALETTE Blandine ne prend pas part au vote,

DECIDE

De tirer le bilan de la concertation tel qu'il a été présenté par Monsieur le Maire : Aucune observation de nature à remettre en cause les orientations retenues n'ayant été relevée,

De considérer ce bilan favorable,

De poursuivre la procédure,

D'arrêter le projet d'élaboration du PLU de la commune de MAUREVILLE tel qu'il est annexé à la présente délibération,

De soumettre pour avis le projet du PLU aux Personnes Publiques Associées ainsi qu'aux organismes qui ont demandé à être consultés sur ce projet,

Délibération 2019-23 Décision Modificative N° 01 BP2019

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient d'effectuer une décision modificative au BP 2019 pour le paiement des travaux de terrassement de la création de l'aire de jeux.

Diminution article DF 61521 – 7 704 € Augmentation article DI 2128-14 + 7 704 €

Délibération approuvée à l'unanimité.

Séance levée à 22h30.